

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du jeudi 15 octobre 2015</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 octobre 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 15 octobre 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2015_10_15_03</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Appel aux dons de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Alpes-Maritimes pour les communes sinistrées et leurs administrés

Monsieur le Maire donne lecture d'un appel aux dons lancé par l'association des Maires des Alpes-Maritimes pour les communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite au déluge meurtrier qui a frappé le département.

Au vu de la demande, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- * d'octroyer une aide d'un montant de 150 € à l'association des Maires des Alpes-Maritimes ;
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article « 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal M14 de l'exercice 2015.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 20/10/2015</p> <p>Et de la publication le : 20/10/2015</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 20 octobre 2015</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSSET</p>
--	--

